



# LIVRET D'ACCUEIL

## **SAFEP**

**S**ervice  
d' **A**ccompagnement  
**F**amilial et  
d' **E**ducation  
**P**récoce

## **SAAAIS**

**S**ervice  
d' **A**ide à  
l' **A**cquisition de  
l' **A**utonomie et à  
l' **I**ntégration  
**S**colaire

**Pour les jeunes déficients visuels  
de la naissance à 20 ans,  
domiciliés en Savoie et Haute-Savoie**



## SOMMAIRE

<b>Présentation ADPEP</b> .....	page 6
<b>Missions et population accueillie</b> .....	page 8
<b>Présentation SAFEP</b> .....	page 9
<b>Présentation SAAAIS</b> .....	page 10
<b>L'accompagnement</b> .....	page 11
- Admission	
- Phases de bilan	
- Projet individuel d'accompagnement	
- Réunions	
<b>Les professionnels</b> .....	page 14
<b>Lieux d'intervention</b> .....	page 15
<b>Les partenaires</b> .....	page 16
<b>Informations aux familles</b> .....	page 17
<b>Charte des droits et libertés</b> .....	page 18
<b>Glossaire</b> .....	page 19
<b>Informations pratiques</b> .....	page 20



***Votre enfant vient d'être admis au SAFEP-SAAAIS  
73/74.***

***Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir le service  
ainsi que son fonctionnement.***



## PRESENTATION ADPEP

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Savoie (ADPEP 74) a été créée en 1971. Elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et d'éducation de toutes les personnes ayant des besoins particuliers, en redonnant un sens au mot **solidarité**.

En 1973, afin de pallier au manque de places disponibles en section d'éducation spécialisée dans les collèges du département, l'ADPEP 74 construit à Annecy-le-Vieux un établissement appelé Centre Henri Wallon qui accueille aujourd'hui toutes les structures et services de l'association.

L'ADPEP 74 contribue à mettre en œuvre les lois de 2002 et 2005 en faveur des personnes en situation de handicap. Elle gère :

**L'Institut Médico-Educatif (IME) Henri Wallon** qui, sous financement ARS\* (ex-DDASS) et Assurance Maladie, accueille 90 jeunes de 12 à plus de 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec des troubles associés d'ordre psychique ou psychiatrique.

**L'Aide à l'Intégration Scolaire (SAIS)**, sous financement ARS, est un service d'aide à domicile ou sur le lieu de scolarisation de l'enfant qui accompagne une vingtaine de jeunes de 3 à 16 ans présentant des déficiences intellectuelles et psychiques et répartis dans le sud du département 74.

**Le Service d'Accompagnement Familial Et Précoce (SAFEP) et le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS)**, sous financement ARS, est un service d'accompagnement sur les lieux de vie de jeunes déficients visuels de la naissance à 20 ans sur les départements de Savoie et Haute-Savoie.

**Le Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD) Le Relais**, sous financement ARS, soutient des collégiens de l'ensemble du département et présentant des troubles du caractère et du comportement.

**Les Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS, ex-UPI)**, en partenariat et sous financement du Conseil Général, l'association gère et encadre les éducateurs spécialisés qui travaillent au sein des 13 ULIS du département 74 et aide à l'intégration et à la scolarisation de collégiens en situation de handicap.

**Les classes relais**, en partenariat avec le Conseil Général, l'ARS et la PJJ\*, l'association gère et encadre également les éducateurs spécialisés qui coordonnent le dispositif relais et accompagnent les jeunes adolescents en situation de décrochage scolaire.

**La solidarité** : sur ses fonds propres et en accord avec les valeurs fondatrices, l'association intervient et soutient financièrement pour des secours d'urgence (décès, séparation, difficultés sociales...) et aide les enfants dans leur scolarité et les projets de classes transplantées, de voyages scolaires et de séjours de vacances.

Membre de l'Union Régionale des PEP, l'association étend son territoire d'intervention vers la Savoie pour créer par partenariats, une association PEP des Savoie, tout en gardant son siège à Annecy-le-Vieux.

## MISSIONS ET POPULATION ACCUEILLIE

Les missions du service sont de favoriser l'autonomie, la scolarisation, l'insertion sociale, familiale et professionnelle.

### Population accueillie :

- ☞ Des enfants de la naissance à 3 ans dans le cadre du S.A.F.E.P. (6 places en Haute-Savoie et 4 places en Savoie).
  
- ☞ Des enfants et des adolescents de 3 à 20 ans dans le cadre du S.A.A.A.I.S. (16 places en Haute-Savoie et 11 places en Savoie).



## *Le SAFEP*

### *Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce*

- ✓ Ce service intervient dans les différents lieux de vie de l'enfant (domicile, crèche, halte-garderie, CAMSP\*, PMI\* ...).
- ✓ Il accompagne, informe et conseille la famille.
- ✓ Il apporte un étayage précoce à l'enfant en lien avec sa famille tout au long de son évolution.
- ✓ Il propose un soutien psychologique à enfant et à la famille selon les situations.
- ✓ Il a un rôle d'information auprès des personnes accueillant l'enfant déficient visuel.
- ✓ Il favorise l'intégration sociale.

\* voir Glossaire

## *Le SAAAIS*

### *Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire*

- ✓ Ce service s'inscrit dans la continuité du SAFEP.
- ✓ Il a pour objectif de favoriser l'autonomie de l'enfant ou de l'adolescent dans son quotidien : au domicile, en milieu scolaire ou professionnel, dans son entourage, dans ses activités sportives ou de loisirs.  
Les missions s'exercent au niveau pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- ✓ L'aide apportée par le service :
  - Un accompagnement social et familial,
  - Proposition et mise en place de suivis personnalisés en individuel ou en groupe,
  - Un soutien aux enseignants d'accueil de l'établissement scolaire,
  - Un apport des documents et des matériels adaptés,
  - Un travail en réseau avec des professionnels (médecins, orthoptistes,...),
  - Des sensibilisations à la déficience visuelle.

# L'ACCOMPAGNEMENT

## 1. L'admission :

L'admission s'effectue en 3 temps lors d'un même rendez-vous :

- ✓ Suite à la décision de la commission d'admission de la MDPH\* (CDA\*), une rencontre entre la direction du service, les parents et le jeune ou l'utilisateur majeur et le CESF\* est programmée. Ce rendez-vous permet d'exposer le rôle du SAFEP-SAAAIS et de remettre le livret d'accueil. Une visite des locaux est faite.
- ✓ Dans un deuxième temps, le CESF\* reçoit les parents ou l'utilisateur majeur afin de recueillir les données administratives et sociales permettant d'établir le bulletin d'admission. Les autorisations d'hospitalisation, de transport et de photo-vidéo sont signées.
- ✓ Pour compléter l'admission, dans un troisième temps, le psychologue reçoit les parents ou l'utilisateur majeur. L'admission est signée par la direction, elle est ensuite envoyée à la MDPH et à la CPAM (dont dépend l'utilisateur) accompagné de la copie de la notification.

## 2. Phase de bilan :

- ✓ Des bilans spécifiques sont effectués par les professionnels spécialisés du service afin de déterminer des objectifs du suivi de l'enfant ou de l'adolescent.
- ✓ Si besoin, un bilan complémentaire est demandé au CTRDV.
- ✓ Lorsque l'enfant ou l'adolescent a déjà fait l'objet d'une prise en charge médicale ou paramédicale, le coordonnateur prend contact avec les intervenants concernés, après accord des parents.
- ✓ Le retour des bilans est effectué en réunion d'équipe et un référent est choisi.

\* voir Glossaire

### **3. Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) :**

- ✓ Recueil des besoins de la famille et du jeune par la directrice, le psychologue et le CESF\*.
- ✓ Elaboration en équipe pluridisciplinaire du projet individuel d'accompagnement d'après les conclusions des différents bilans et les besoins définis du jeune.
- ✓ Le PIA est présenté à la famille puis signé.
- ✓ Ce projet est révisable, à la demande du service et/ou du jeune ou de l'utilisateur majeur et de sa famille.
- ✓ Pour les jeunes admis dans le service, un suivi de Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) sera réalisé chaque année.

### **4. Synthèses :**

- ✓ Un courrier est envoyé en amont pour recueillir les informations récentes concernant le jeune.
- ✓ Une synthèse par année scolaire a lieu avec l'équipe. Les partenaires y sont également invités.
- ✓ L'objectif de la synthèse est de réactualiser le projet.
- ✓ Retour aux parents et au jeune par la directrice et le référent.

### **5. Les réunions:**

#### **a/ hebdomadaires**

- ✓ Echange régulier en équipe pluridisciplinaire afin de suivre l'évolution de l'enfant ou du jeune.
- ✓ Réunion de fonctionnement du service par département.

#### **b/ mensuelles**

- ✓ Réunion de fonctionnement des professionnels des deux départements.

✓ Echange d'informations.

**c/ annuelles**

Bilan de fonctionnement qui donnera lieu à la rédaction d'un rapport d'activité. Le projet de service sera régulièrement réétudié afin de vérifier qu'il répond bien d'une part aux missions qu'il s'est défini et d'autre part, que ces missions sont toujours en adéquation avec l'évolution du public accueilli.

## LES PROFESSIONNELS

### Une équipe pluridisciplinaire :

- ✓ **Directrice :** Aline LOMBARD-KALFA
- ✓ **Psychologues :** Mélanie VIDANA  
Philippe EVREUX
- ✓ **Secrétaires:** Nathalie VIGLINO  
Natacha PERUS
- ✓ **Comptable :** Valérie LHOMME
- ✓ **Educateur spécialisé-coordonnateur :**  
Benoît ROVARCH
- ✓ **Ergothérapeutes :**  
Emmanuelle FRISON-ROCHE  
Anne-Sophie ARDOUIN
- ✓ **Psychomotricienne :** Cécile DREVON-GAUD
- ✓ **Orthoptiste Basse Vision :**  
Nicole CASTELLO
- ✓ **Conseillère sociale :** Véronique RAVAUD
- ✓ **Transcriptrice :** Claire BALLELIO
- ✓ **Enseignants spécialisés :** Sophie CHEVROT  
Sylvie SZYMANSKI  
Didier MACCARINELLI

## LES LIEUX D'INTERVENTIONS

Notre service intervient sur **les lieux de vie** de l'enfant pour effectuer les différents suivis :

- ✓ à domicile,
- ✓ à la crèche ou dans les autres lieux d'accueil des tout petits,
- ✓ en milieu scolaire ordinaire ou spécialisé,
- ✓ dans les établissements spécialisés,
- ✓ dans les structures d'accueil, tels que centres aérés, centres culturels de loisirs ou de sport...,
- ✓ dans les lieux de préformation, et de formation professionnelle,
- ✓ les lieux d'activités et de sorties dans le cadre du service,
- ✓ ...

mais aussi **dans les locaux du service** :

En Haute-Savoie : 1 allée Paul Patouraux 74940 ANNECY LE VIEUX

En Savoie : Z.A. de la Prairie 73420 VOGLANS

## LES PARTENAIRES

- ✓ Le CTRDV\* de Villeurbanne,
- ✓ Le médecin ophtalmologue qui suit l'enfant,
- ✓ Les médecins ou intervenants libéraux,
- ✓ Tous les acteurs du territoire intervenant auprès de l'enfant : CAMSP, CMP, CMPP, IME\*, ...
- ✓ Les revendeurs de matériels spécifiques,
- ✓ Les instances d'aide aux enfants,
- ✓ Tous les acteurs du secteur associatif, culturel et sportif,
- ✓ Les administrations : MDPH, CAF, ARS, CPAM\*,...
- ✓ L'Education Nationale et les établissements scolaires,
- ✓ Les partenaires de la formation professionnelle,
- ✓ ...

\* voir Glossaire



# INFORMATIONS AUX FAMILLES

## Droits et devoirs des usagers :

Les parents ou le représentant légal :

(ou l'utilisateur majeur)

- ✓ participent à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant,
- ✓ sont informés et donnent leur accord pour les contacts établis avec les professionnels intervenant ou étant intervenu auprès de leur enfant,
- ✓ autorisent la prise en charge de l'enfant en dehors du domicile,
- ✓ appellent le secrétariat en cas d'absence ou d'imprévu rendant le déplacement inutile,
- ✓ autorisent la sortie de l'école de l'enfant pour les prises en charge prévues par le Projet Personnalisé d'Accompagnement.

## Dans le cadre d'une intervention à domicile,

il est indispensable de prévoir la présence d'un adulte.

Le service est financé par :

- ✓ La CPAM\*
- ✓ L'Education Nationale pour les enseignants intervenant dans le service.
- ✓ Les associations ou organismes, les collectivités (Conseil Général), au travers notamment de dons et subventions diverses.

\* voir Glossaire

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES

En application de la loi 2002 .2 du 01/01/2002, des articles L311.3 et L311.4 du code de l'Action Social et des familles, cette charte garantie à la personne accueillie l'exercice de ses droits et libertés par l'affirmation d'un certain nombre de droits et principes :

- ✓ Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne accueillie.
  
- ✓ La non discrimination de la personne affectée d'une maladie ou d'un handicap, dans l'accès aux soins et dans l'éducation.
  
- ✓ Le droit au respect des liens familiaux (article 375 - 2 du code civil, loi du 06/06/1984, loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998).
  
- ✓ Le droit à la protection et au respect de la confidentialité.
  
- ✓ L'information de l'utilisateur sur sa prise en charge, ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement du service, sur les modalités de l'accès au dossier :
  - Loi du 12/04/2000 sur l'accès aux documents administratifs
  - Loi du 06/01/1978 informatique et libertés
  - Loi du 04/03/2002 sur le droit des malades
  
- ✓ La participation directe de l'utilisateur, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne.
  
- ✓ La possibilité de renoncer par écrit à la prise en charge.

## **GLOSSAIRE**

**ARS** : Agence Régionale de Santé (ex-DDASS)

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

**CDA** : Commission Droits et de l'Autonomie

**CESF** : Conseiller en Economie Sociale et Familiale

**CMP** : Centre Médico-Psychologique

**CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CTRDV** : Centre Technique Régionale pour la Déficience Visuelle

**IME** : Institut Médico-Educatif

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**PIA** : Projet Individuel d'Accompagnement

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PMI** : Protection Maternelle Infantile

**ULIS** : Unités Locales d'Inclusion Scolaire

## INFORMATIONS PRATIQUES

SAFEP/SAAAIS Haute-Savoie :

1 allée Paul Patouraux 74940 ANNECY LE VIEUX  
04 50 23 37 73 / [contactSAAAIS@pepsmb.fr](mailto:contactSAAAIS@pepsmb.fr)

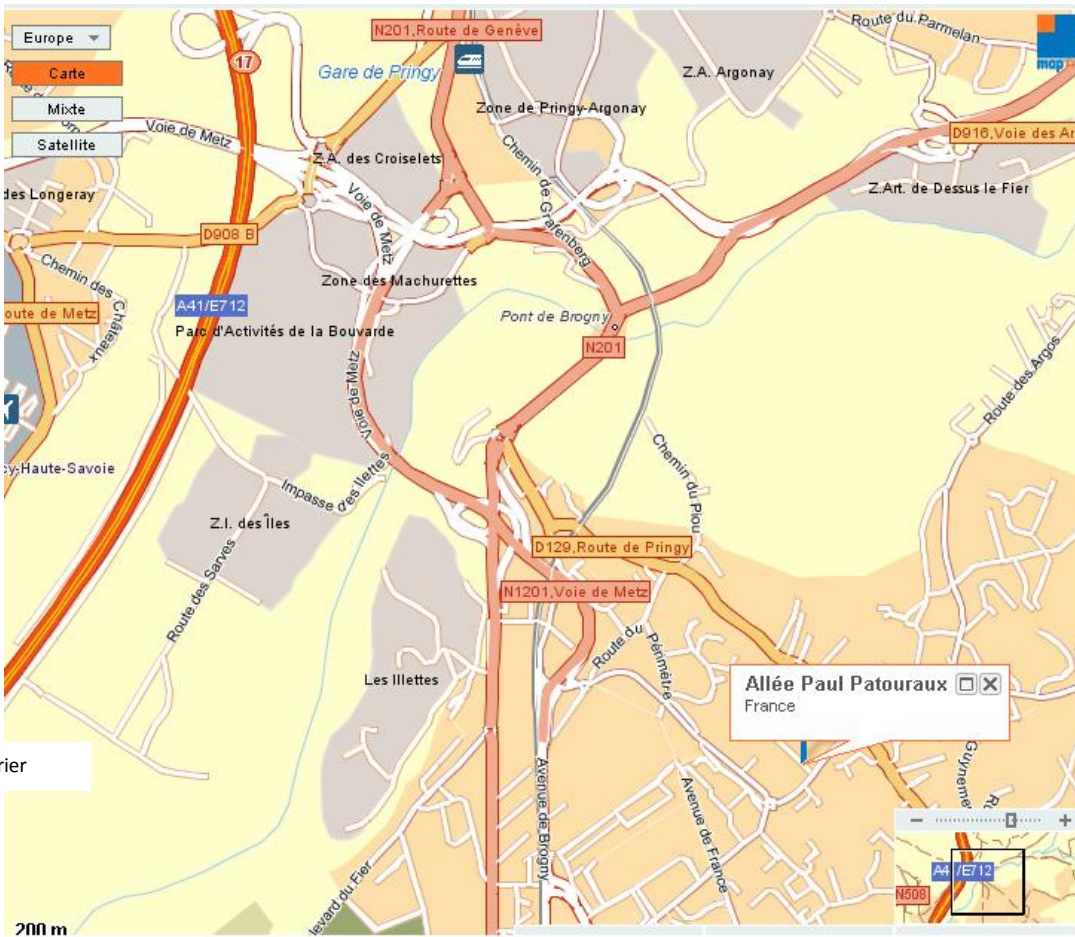
### **POUR REJOINDRE LES LOCAUX DU SAFEP / SAAAIS 74 (au Centre Wallon, 1 allée Paul Patouraux Annecy le Vieux) :**

- ✓ Sur l'autoroute A41 en direction d'Annecy, prenez la sortie 17 « Annecy Nord »
- ✓ Au 1er rond-point, prenez la 2ème sortie « Annecy / Annecy le Vieux »
- ✓ Au 2nd rond-point, prenez la 4ème sortie « Annecy-le-Vieux »
- ✓ Suivez la N1201
- ✓ Sur la voie rapide, placez-vous sur la voie de gauche en direction d'Annecy-le-Vieux. Tout de suite après, à hauteur du magasin Carrefour (se trouvant sur la droite), prenez la voie de droite et continuez tout droit.
- ✓ Dirigez-vous vers le feu de gauche.
- ✓ Continuez tout droit sur l' « avenue Jean Monet » jusqu'au rond-point
- ✓ A ce rond-point, prenez la 3ème sortie sur « la rue des Martyrs de la Déportation »
- ✓ 50m plus haut, sur votre gauche, vous accédez au Centre Wallon, allée Paul Patouraux
- ✓ Vous trouverez un parking au bout de cette allée (sur votre gauche).

Accès en bus : ligne n°4, arrêt Evire.

Si vous rencontrez des difficultés d'accès, contactez le secrétariat au 04 50 23 37 73.

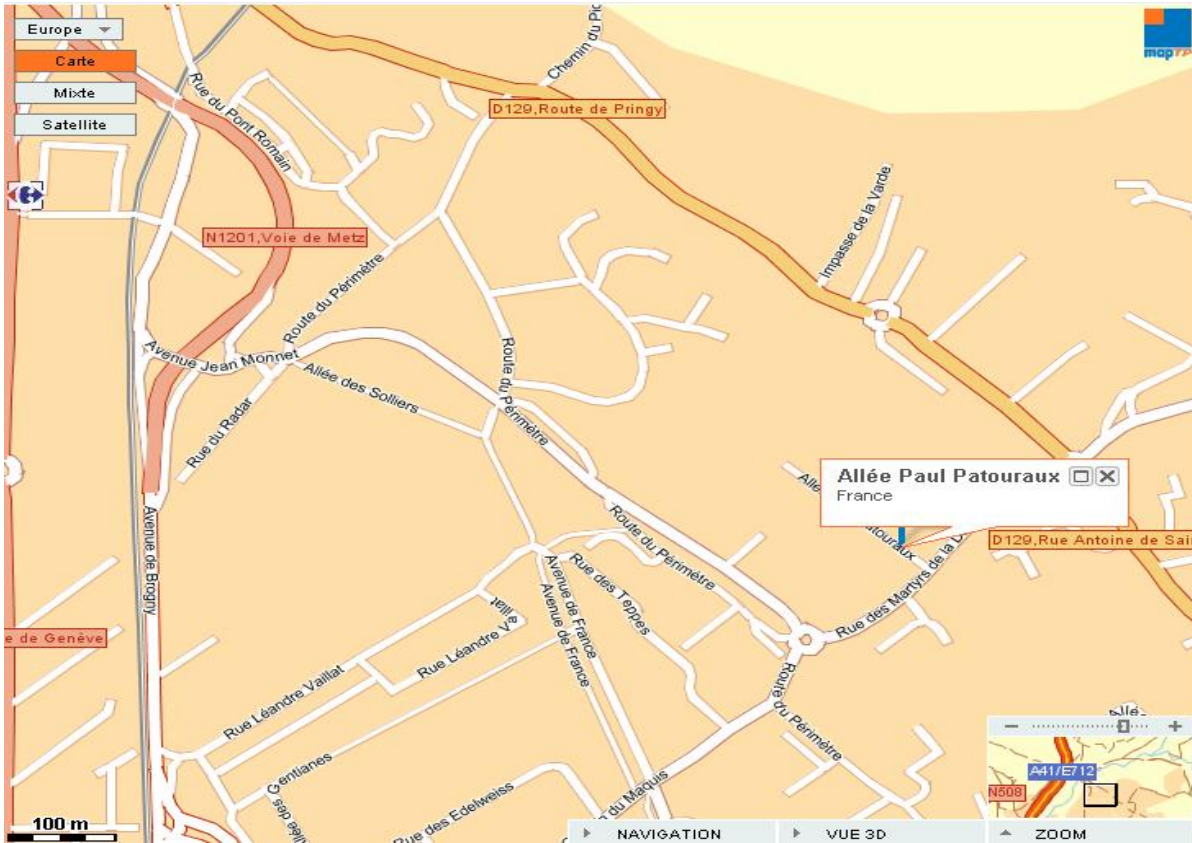
Vous pouvez consulter les plans d'accès en page 20.



Cran Gevrier



↙ Ancey



SAFEP/SAAAIS Savoie :

Z.A. de la Prairie 73420 VOGLANS

04 79 88 78 48 / [contactSAAAIS@pepsmb.fr](mailto:contactSAAAIS@pepsmb.fr)

### **POUR REJOINDRE LES LOCAUX DU SAFEP / SAAAIS 73**

- ✓ Sortie autoroute Chambéry, suivre direction Aix les Bains
- ✓ A 1km sur la voie rapide urbaine, suivre Le Bourget-du-Lac Tunnel du Chat par la D1504 (ne pas prendre Voglans)
- ✓ A 2km, après le rond-point de Villarcher, sur la D1504, prendre à droite Z.A. La Prairie (Transports Michellier, Renault Trucks, Vercors...)

A votre arrivée dans la zone artisanale (étoile bleue sur la carte):

- continuez tout droit en direction des grilles bleues (Max Aventures, EC2)
- prenez à droite jusqu'aux prochaines grilles bleues (2° entrée) situées sur la gauche
- vous accédez au parking (SAV La boîte à Outils et ENAAI)
- passez sous le porche à gauche, nos bureaux se situent juste après

Accès en bus : ligne n°9, arrêt Tremblay.

Si vous rencontrez des difficultés d'accès, contactez le secrétariat au 04 79 88 78 48.

